

Annexe 1 : Simulation calcul d'impôt CAS 1 fonds propres + affectation privée

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera utilisé): 8.0

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1251 17,17

1284 1266,75

Code Données

1106 1021,00

1254 535,80

1286 3729,32

Code Données

1250 23972,94

1255 400,00

1287 120,61

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 16/04/1996

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

1.321,87

Taux moyen d'imposition (%)

22,3

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C.	2.553,60	1106
------	----------	-------------

Total	2.553,60	
-------	----------	--

Revenus professionnels

Traitements et salaires	23.972,94	1250
-------------------------	-----------	-------------

Pécule de vacances anticipé	17,17	1251
-----------------------------	-------	-------------

Remboursement frais de déplacement :		
--------------------------------------	--	--

Montant total	535,80	1254
---------------	--------	-------------

Exonération	400,00-	1255
-------------	---------	-------------

Charges professionnelles forfaitaires	4.720,00-	
---------------------------------------	-----------	--

Différence	19.405,91	
------------	-----------	--

Imposable globalement	19.392,10	
-----------------------	-----------	--

Imposable distinctement		
-------------------------	--	--

Pécule de vacances anticipé	13,81	
-----------------------------	-------	--

Précompte professionnel	3.729,32	1286
-------------------------	----------	-------------

Cotisation spéciale sécurité sociale	120,61	1287
--------------------------------------	--------	-------------

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Traitements, salaires, etc.	19.392,10	
-----------------------------	-----------	--

Total	19.392,10	
-------	-----------	--

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES DISTINCTEMENT

Imposables au taux de	22,30%	13,81
-----------------------	--------	-------

Total	13,81	
-------	-------	--

Revenu net	13,81	
------------	-------	--

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	2.553,60	
------------------------------	----------	--

Revenus professionnels		
------------------------	--	--

- Traitements, salaires, etc.	19.392,10	
-------------------------------	-----------	--

Total des revenus nets	21.945,70	
------------------------	-----------	--

Revenu imposable globalement	21.945,70	
------------------------------	-----------	--

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées		
--------------------	--	--

- montant de base	7.730,00	
-------------------	----------	--

Impôt de base	6.829,78		
Réduction d'impôt			
- sur les quotités exemptées	1.932,50-		
Impôt à répartir	4.897,28		
Principal sur rev. impos. globalement	4.897,28		
Revenus imposables distinctement :			
- Revenus professionnels			
13,81x 22,30%=	3,08		
Principal total sur			
rev. impos. globalement et distinctement	4.900,36		
Impôt Etat	4.900,36		
- Rev. imposables globalement	4.897,28		
- Rev. imposables distinctement	3,08		
 IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
4.900,36x 75,043%=	3.677,38		
- Rev. imposables globalement	3.675,07		
- Rev. imposables distinctement	2,31		
 IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
3.677,38x 33,257%=	1.222,99		
- Rev. imposables globalement	1.222,22		
- Rev. imposables distinctement	0,77		
 IMPOT TOTAL			
Impôt Total	4.900,37		
 SOLDE IMPOT FEDERAL			
- Eléments remboursables			
Précompte professionnel	3.729,32-		
- Crédits d'impôt			
Crédit d'impôt bonus à l'emploi	355,07-		
Solde Impôt Fédéral	407,01-		
 SOLDE IMPOT REGIONAL			
Solde Impôt Régional	1.222,99		
Total Solde Impôt Fédéral	407,01-		
Total Solde Impôt Régional	1.222,99		
Taxe communale			
- sur rev.	4.900,37x 8,0%		
imposables	392,03		

S O L D E	1.208,01
-----------	----------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	21.945,70	234,47
Déjà retenu		120,61-

Solde cotisation spéciale	113,86
---------------------------	--------

Montant que vous devez payer	1.321,87
------------------------------	----------

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 2 : Simulation calcul d'impôt CAS 1 fonds propres + affectation professionnelle

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera 8.0 utilisé):

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1250 23972,94

1255 400,00

1287 120,61

Code Données

1109 1021,00

1251 17,17

1284 1266,75

Code Données

1110 10800,00

1254 535,80

1286 3729,32

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 16/04/1996

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

3.900,61

Taux moyen d'imposition (%)

26,6

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C. bâtiments	7.757,42	1109
----------------	----------	-------------

Total	7.757,42	
-------	----------	--

Revenus professionnels

Traitements et salaires	23.972,94	1250
Pécule de vacances anticipé	17,17	1251
Remboursement frais de déplacement :		
Montant total	535,80	1254
Exonération	400,00-	1255
Charges professionnelles forfaitaires	4.720,00-	

Différence	19.405,91	
Imposable globalement	19.392,10	
Imposable distinctement		
Pécule de vacances anticipé	13,81	
Précompte professionnel	3.729,32	1286
Cotisation spéciale sécurité sociale	120,61	1287

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Traitements, salaires, etc.	19.392,10
-----------------------------	-----------

Total	19.392,10
-------	-----------

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES DISTINCTEMENT

Imposables au taux de	26,60%	13,81
-----------------------	--------	-------

Total	13,81
-------	-------

Revenu net	13,81
------------	-------

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	7.757,42
Revenus professionnels	
- Traitements, salaires, etc.	19.392,10

Total des revenus nets	27.149,52
------------------------	-----------

Revenu imposable globalement	27.149,52
------------------------------	-----------

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées			
- montant de base			7.730,00
Impôt de base			9.154,28
Réduction d'impôt			
- sur les quotités exemptées			1.932,50-
Impôt à répartir			7.221,78
Principal sur rev. impos. globalement			7.221,78
Revenus imposables distinctement :			
- Revenus professionnels			
	13,81x	26,60%=	3,67
Principal total sur			
rev. impos. globalement et distinctement			7.225,45
Impôt Etat			7.225,45
- Rev. imposables globalement			7.221,78
- Rev. imposables distinctement			3,67
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
	7.225,45x	75,043%=	5.422,19
- Rev. imposables globalement			5.419,44
- Rev. imposables distinctement			2,75
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
	5.422,19x	33,257%=	1.803,26
- Rev. imposables globalement			1.802,35
- Rev. imposables distinctement			0,91
IMPOT TOTAL			
Impôt Total			7.225,45
SOLDE IMPOT FEDERAL			
- Eléments remboursables			
Précompte professionnel			3.729,32-
- Crédits d'impôt			
Crédit d'impôt bonus à l'emploi			355,07-
Solde Impôt Fédéral			1.337,80
SOLDE IMPOT REGIONAL			
Solde Impôt Régional			1.803,26
Total Solde Impôt Fédéral			1.337,80
Total Solde Impôt Régional			1.803,26
Taxe communale			
- sur rev.	7.225,45x	8,0%	578,04
imposables			

S O L D E		3.719,10
Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale		
Montant dû sur	27.149,52	302,12
Déjà retenu		120,61-
Solde cotisation spéciale		181,51
Montant que vous devez payer		3.900,61

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 3 : Simulation calcul d'impôt CAS 1 option 1 + affectation privée

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera 8.0 utilisé):

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1250 23972,94

1255 400,00

1287 120,61

Code Données

1106 1021,00

1251 17,17

1284 1266,75

1358 7170,67

Code Données

1146 1456,82

1254 535,80

1286 3729,32

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 16/04/1996

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

195,31

Taux moyen d'imposition (%)

19,1

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C.	2.553,60	1106
------	----------	-------------

Total	2.553,60	
Intérêts	1.456,82-	1146

Revenu net	1.096,78	
------------	----------	--

Revenus professionnels

Traitements et salaires	23.972,94	1250
Pécule de vacances anticipé	17,17	1251
Remboursement frais de déplacement :		
Montant total	535,80	1254
Exonération	400,00-	1255
Charges professionnelles forfaitaires	4.720,00-	

Différence	19.405,91	
Imposable globalement	19.392,10	
Imposable distinctement		
Pécule de vacances anticipé	13,81	
Précompte professionnel	3.729,32	1286
Cotisation spéciale sécurité sociale	120,61	1287

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Traitements, salaires, etc.	19.392,10	
-----------------------------	-----------	--

Total	19.392,10	
-------	-----------	--

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES DISTINCTEMENT

Imposables au taux de	19,10%	13,81
-----------------------	--------	-------

Total	13,81	
-------	-------	--

Revenu net	13,81	
------------	-------	--

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	1.096,78	
Revenus professionnels		
- Traitements, salaires, etc.	19.392,10	

Total des revenus nets	20.488,88	
------------------------	-----------	--

Revenu imposable globalement	20.488,88	
------------------------------	-----------	--

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées		
- montant de base		7.730,00
Impôt de base		6.247,05
Réduction d'impôt		
- sur les quotités exemptées		1.932,50-
Impôt à répartir		4.314,55
Principal sur rev. impos. globalement		4.314,55
Revenus imposables distinctement :		
- Revenus professionnels		
13,81x 19,10%=		2,64
Principal total sur		
rev. impos. globalement et distinctement		4.317,19
Impôt Etat		4.317,19
- Rev. imposables globalement		4.314,55
- Rev. imposables distinctement		2,64
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit		
4.317,19x 75,043%=		3.239,75
- Rev. imposables globalement		3.237,77
- Rev. imposables distinctement		1,98
Réductions fédérales		
- Epargne à long terme (capital)		400,90- 1358
Solde impôt fédéral		2.836,87
- Impôt Etat réduit		2.836,87
IMPOT REGIONAL		
Impôt Régional		
3.239,75x 33,257%=		1.077,44
- Rev. imposables globalement		1.076,78
- Rev. imposables distinctement		0,66
IMPOT TOTAL		
Impôt Total		3.916,29
SOLDE IMPOT FEDERAL		
- Eléments remboursables		
Précompte professionnel		3.729,32-
- Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt bonus à l'emploi		355,07-
Solde Impôt Fédéral		1.245,54-

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional	1.077,44
----------------------	----------

Total Solde Impôt Fédéral	1.245,54-
Total Solde Impôt Régional	1.077,44
Taxe communale	
- sur rev. imposables	3.916,29x 8,0% 313,30

S O L D E	145,20
-----------	--------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	20.488,88	170,72
Déjà retenu		120,61-

Solde cotisation spéciale	50,11
---------------------------	-------

Montant que vous devez payer	195,31
------------------------------	--------

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 4 : Simulation calcul d'impôt CAS 1 option 1 + affectation professionnelle

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera utilisé): 8.0

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1146 1456,82

1254 535,80

1286 3729,32

Code Données

1109 1021,00

1250 23972,94

1255 400,00

1287 120,61

Code Données

1110 10800,00

1251 17,17

1284 1266,75

1358 7170,67

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 16/04/1996

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

2.740,29

Taux moyen d'imposition (%)

23,9

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C. bâtiments	7.757,42	1109
----------------	----------	-------------

Total	7.757,42	
Intérêts	1.456,82-	1146
Revenu net	6.300,60	

Revenus professionnels

Traitements et salaires	23.972,94	1250
Pécule de vacances anticipé	17,17	1251
Remboursement frais de déplacement :		
Montant total	535,80	1254
Exonération	400,00-	1255
Charges professionnelles forfaitaires	4.720,00-	

Différence	19.405,91	
Imposable globalement	19.392,10	
Imposable distinctement		
Pécule de vacances anticipé	13,81	
Précompte professionnel	3.729,32	1286
Cotisation spéciale sécurité sociale	120,61	1287

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Traitements, salaires, etc.	19.392,10
-----------------------------	-----------

Total	19.392,10
-------	-----------

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES DISTINCTEMENT

Imposables au taux de	23,90%	13,81
-----------------------	--------	-------

Total	13,81
-------	-------

Revenu net	13,81
------------	-------

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	6.300,60
Revenus professionnels	
- Traitements, salaires, etc.	19.392,10

Total des revenus nets	25.692,70
------------------------	-----------

Revenu imposable globalement	25.692,70
------------------------------	-----------

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées		
- montant de base		7.730,00
Impôt de base		8.498,72
Réduction d'impôt		
- sur les quotités exemptées		1.932,50-
Impôt à répartir		6.566,22
Principal sur rev. impos. globalement		6.566,22
Revenus imposables distinctement :		
- Revenus professionnels		
13,81x 23,90%=		3,30
Principal total sur		
rev. impos. globalement et distinctement		6.569,52
Impôt Etat		6.569,52
- Rev. imposables globalement		6.566,22
- Rev. imposables distinctement		3,30
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit		
6.569,52x 75,043%=		4.929,96
- Rev. imposables globalement		4.927,48
- Rev. imposables distinctement		2,48
Réductions fédérales		
- Epargne à long terme (capital)		400,90- 1358
Solde impôt fédéral		4.526,58
- Impôt Etat réduit		4.526,58
IMPOT REGIONAL		
Impôt Régional		
4.929,96x 33,257%=		1.639,56
- Rev. imposables globalement		1.638,74
- Rev. imposables distinctement		0,82
IMPOT TOTAL		
Impôt Total		6.168,62
SOLDE IMPOT FEDERAL		
- Eléments remboursables		
Précompte professionnel		3.729,32-
- Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt bonus à l'emploi		355,07-
Solde Impôt Fédéral		444,67

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional	1.639,56
----------------------	----------

Total Solde Impôt Fédéral	444,67
Total Solde Impôt Régional	1.639,56
Taxe communale	
- sur rev. imposables	6.168,62x 8,0% 493,49

S O L D E	2.577,72
-----------	----------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	25.692,70	283,18
Déjà retenu		120,61-

Solde cotisation spéciale	162,57
---------------------------	--------

Montant que vous devez payer	2.740,29
------------------------------	----------

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 5 : Simulation calcul d'impôt CAS 1 option 2 + affectation privée

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera utilisé): 8.0

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données	Code Données	Code Données
1001 1	1106 1021,00	1146 1618,91
1250 23972,94	1251 17,17	1254 535,80
1255 400,00	1284 1266,75	1286 3729,32
1287 120,61	1358 4549,26	

Données administratives

Code Données	Code Données	Code Données
1061 8,0	1084 1	1086 16/04/1996
1090 2		

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer 110,69

Taux moyen d'imposition (%) 18,9

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C.	2.553,60	1106
------	----------	-------------

Total	2.553,60	
Intérêts	1.618,91-	1146

Revenu net	934,69	
------------	--------	--

Revenus professionnels

Traitements et salaires	23.972,94	1250
Pécule de vacances anticipé	17,17	1251
Remboursement frais de déplacement :		
Montant total	535,80	1254
Exonération	400,00-	1255
Charges professionnelles forfaitaires	4.720,00-	

Différence	19.405,91	
Imposable globalement	19.392,10	
Imposable distinctement		
Pécule de vacances anticipé	13,81	
Précompte professionnel	3.729,32	1286
Cotisation spéciale sécurité sociale	120,61	1287

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Traitements, salaires, etc.	19.392,10	
-----------------------------	-----------	--

Total	19.392,10	
-------	-----------	--

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES DISTINCTEMENT

Imposables au taux de	18,90%	13,81
-----------------------	--------	-------

Total	13,81	
-------	-------	--

Revenu net	13,81	
------------	-------	--

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	934,69	
Revenus professionnels		
- Traitements, salaires, etc.	19.392,10	

Total des revenus nets	20.326,79	
------------------------	-----------	--

Revenu imposable globalement	20.326,79	
------------------------------	-----------	--

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées			
- montant de base			7.730,00
Impôt de base			6.182,22
Réduction d'impôt			
- sur les quotités exemptées			1.932,50-
Impôt à répartir			4.249,72
Principal sur rev. impos. globalement			4.249,72
Revenus imposables distinctement :			
- Revenus professionnels			
	13,81x	18,90%=	2,61
Principal total sur			
rev. impos. globalement et distinctement			4.252,33
Impôt Etat			4.252,33
- Rev. imposables globalement			4.249,72
- Rev. imposables distinctement			2,61
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
	4.252,33x	75,043%=	3.191,08
- Rev. imposables globalement			3.189,12
- Rev. imposables distinctement			1,96
Réductions fédérales			
- Epargne à long terme (capital)			400,90- 1358
Solde impôt fédéral			2.788,22
- Impôt Etat réduit			2.788,22
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
	3.191,08x	33,257%=	1.061,26
- Rev. imposables globalement			1.060,61
- Rev. imposables distinctement			0,65
IMPOT TOTAL			
Impôt Total			3.851,44
SOLDE IMPOT FEDERAL			
- Eléments remboursables			
Précompte professionnel			3.729,32-
- Crédits d'impôt			
Crédit d'impôt bonus à l'emploi			355,07-
Solde Impôt Fédéral			1.294,21-

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional	1.061,26
----------------------	----------

Total Solde Impôt Fédéral	1.294,21-
Total Solde Impôt Régional	1.061,26
Taxe communale	
- sur rev. imposables	3.851,44x 8,0% 308,12

S O L D E	75,17
-----------	-------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	20.326,79	156,13
Déjà retenu		120,61-

Solde cotisation spéciale	35,52
---------------------------	-------

Montant que vous devez payer	110,69
------------------------------	--------

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 6 : Simulation calcul d'impôt CAS 1 option 2 + affectation professionnelle

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera 8.0 utilisé):

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1146 1618,91

1254 535,80

1286 3729,32

Code Données

1109 1021,00

1250 23972,94

1255 400,00

1287 120,61

Code Données

1110 10800,00

1251 17,17

1284 1266,75

1358 4549,26

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 16/04/1996

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

2.659,39

Taux moyen d'imposition (%)

23,8

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C. bâtiments	7.757,42	1109
----------------	----------	-------------

Total	7.757,42	
Intérêts	1.618,91-	1146
Revenu net	6.138,51	

Revenus professionnels

Traitements et salaires	23.972,94	1250
Pécule de vacances anticipé	17,17	1251
Remboursement frais de déplacement :		
Montant total	535,80	1254
Exonération	400,00-	1255
Charges professionnelles forfaitaires	4.720,00-	

Différence	19.405,91	
Imposable globalement	19.392,10	
Imposable distinctement		
Pécule de vacances anticipé	13,81	
Précompte professionnel	3.729,32	1286
Cotisation spéciale sécurité sociale	120,61	1287

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Traitements, salaires, etc.	19.392,10
-----------------------------	-----------

Total	19.392,10
-------	-----------

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES DISTINCTEMENT

Imposables au taux de	23,80%	13,81
-----------------------	--------	-------

Total	13,81
-------	-------

Revenu net	13,81
------------	-------

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	6.138,51
Revenus professionnels	
- Traitements, salaires, etc.	19.392,10

Total des revenus nets	25.530,61
------------------------	-----------

Revenu imposable globalement	25.530,61
------------------------------	-----------

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées		
- montant de base		7.730,00
Impôt de base		8.425,77
Réduction d'impôt		
- sur les quotités exemptées		1.932,50-
Impôt à répartir		6.493,27
Principal sur rev. impos. globalement		6.493,27
Revenus imposables distinctement :		
- Revenus professionnels		
13,81x 23,80%=		3,29
Principal total sur		
rev. impos. globalement et distinctement		6.496,56
Impôt Etat		6.496,56
- Rev. imposables globalement		6.493,27
- Rev. imposables distinctement		3,29
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit		
6.496,56x 75,043%=		4.875,21
- Rev. imposables globalement		4.872,74
- Rev. imposables distinctement		2,47
Réductions fédérales		
- Epargne à long terme (capital)		400,90- 1358
Solde impôt fédéral		4.471,84
- Impôt Etat réduit		4.471,84
IMPOT REGIONAL		
Impôt Régional		
4.875,21x 33,257%=		1.621,35
- Rev. imposables globalement		1.620,53
- Rev. imposables distinctement		0,82
IMPOT TOTAL		
Impôt Total		6.095,66
SOLDE IMPOT FEDERAL		
- Eléments remboursables		
Précompte professionnel		3.729,32-
- Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt bonus à l'emploi		355,07-
Solde Impôt Fédéral		389,92

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional	1.621,35
----------------------	----------

Total Solde Impôt Fédéral	389,92
Total Solde Impôt Régional	1.621,35
Taxe communale	
- sur rev. imposables	6.095,66x 8,0% 487,65

S O L D E	2.498,92
-----------	----------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	25.530,61	281,08
Déjà retenu		120,61-

Solde cotisation spéciale	160,47
---------------------------	--------

Montant que vous devez payer	2.659,39
------------------------------	----------

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 7 : Simulation calcul d'impôt CAS 1 option 3 + affectation privée

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera 8.0 utilisé):

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données	Code Données	Code Données
1001 1	1106 1021,00	1146 1741,44
1250 23972,94	1251 17,17	1254 535,80
1255 400,00	1284 1266,75	1286 3729,32
1287 120,61	1358 3229,96	

Données administratives

Code Données	Code Données	Code Données
1061 8,0	1084 1	1086 16/04/1996
1090 2		

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer 46,69

Taux moyen d'imposition (%) 18,8

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C.	2.553,60	1106
------	----------	-------------

Total	2.553,60	
Intérêts	1.741,44-	1146

Revenu net	812,16	
------------	--------	--

Revenus professionnels

Traitements et salaires	23.972,94	1250
Pécule de vacances anticipé	17,17	1251
Remboursement frais de déplacement :		
Montant total	535,80	1254
Exonération	400,00-	1255
Charges professionnelles forfaitaires	4.720,00-	

Différence	19.405,91	
Imposable globalement	19.392,10	
Imposable distinctement		
Pécule de vacances anticipé	13,81	
Précompte professionnel	3.729,32	1286
Cotisation spéciale sécurité sociale	120,61	1287

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Traitements, salaires, etc.	19.392,10	
-----------------------------	-----------	--

Total	19.392,10	
-------	-----------	--

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES DISTINCTEMENT

Imposables au taux de	18,80%	13,81
-----------------------	--------	-------

Total	13,81	
-------	-------	--

Revenu net	13,81	
------------	-------	--

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	812,16	
Revenus professionnels		
- Traitements, salaires, etc.	19.392,10	

Total des revenus nets	20.204,26	
------------------------	-----------	--

Revenu imposable globalement	20.204,26	
------------------------------	-----------	--

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées			
- montant de base			7.730,00
Impôt de base			6.133,20
Réduction d'impôt			
- sur les quotités exemptées			1.932,50-
Impôt à répartir			4.200,70
Principal sur rev. impos. globalement			4.200,70
Revenus imposables distinctement :			
- Revenus professionnels			
	13,81x	18,80%=	2,60
Principal total sur			
rev. impos. globalement et distinctement			4.203,30
Impôt Etat			4.203,30
- Rev. imposables globalement			4.200,70
- Rev. imposables distinctement			2,60
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
	4.203,30x	75,043%=	3.154,28
- Rev. imposables globalement			3.152,33
- Rev. imposables distinctement			1,95
Réductions fédérales			
- Epargne à long terme (capital)			400,90- 1358
Solde impôt fédéral			2.751,43
- Impôt Etat réduit			2.751,43
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
	3.154,28x	33,257%=	1.049,02
- Rev. imposables globalement			1.048,37
- Rev. imposables distinctement			0,65
IMPOT TOTAL			
Impôt Total			3.802,40
SOLDE IMPOT FEDERAL			
- Eléments remboursables			
Précompte professionnel			3.729,32-
- Crédits d'impôt			
Crédit d'impôt bonus à l'emploi			355,07-
Solde Impôt Fédéral			1.331,01-

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional	1.049,02
----------------------	----------

Total Solde Impôt Fédéral	1.331,01-
Total Solde Impôt Régional	1.049,02
Taxe communale	
- sur rev. imposables	3.802,40x 8,0% 304,19

S O L D E	22,20
-----------	-------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	20.204,26	145,10
Déjà retenu		120,61-

Solde cotisation spéciale	24,49
---------------------------	-------

Montant que vous devez payer	46,69
------------------------------	-------

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 8 : Simulation calcul d'impôt CAS 1 option 3 + affectation professionnelle

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera 8.0 utilisé):

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1146 1741,44

1254 535,80

1286 3729,32

Code Données

1109 1021,00

1250 23972,94

1255 400,00

1287 120,61

Code Données

1110 10800,00

1251 17,17

1284 1266,75

1358 3229,96

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 16/04/1996

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

2.598,24

Taux moyen d'imposition (%)

23,7

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C. bâtiments	7.757,42	1109
----------------	----------	-------------

Total	7.757,42	
Intérêts	1.741,44-	1146
Revenu net	6.015,98	

Revenus professionnels

Traitements et salaires	23.972,94	1250
Pécule de vacances anticipé	17,17	1251
Remboursement frais de déplacement :		
Montant total	535,80	1254
Exonération	400,00-	1255
Charges professionnelles forfaitaires	4.720,00-	

Différence	19.405,91	
Imposable globalement	19.392,10	
Imposable distinctement		
Pécule de vacances anticipé	13,81	
Précompte professionnel	3.729,32	1286
Cotisation spéciale sécurité sociale	120,61	1287

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Traitements, salaires, etc.	19.392,10
-----------------------------	-----------

Total	19.392,10
-------	-----------

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES DISTINCTEMENT

Imposables au taux de	23,70%	13,81
-----------------------	--------	-------

Total	13,81
-------	-------

Revenu net	13,81
------------	-------

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	6.015,98
Revenus professionnels	
- Traitements, salaires, etc.	19.392,10

Total des revenus nets	25.408,08
------------------------	-----------

Revenu imposable globalement	25.408,08
------------------------------	-----------

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées			
- montant de base			7.730,00
Impôt de base			8.370,64
Réduction d'impôt			
- sur les quotités exemptées			1.932,50-
Impôt à répartir			6.438,14
Principal sur rev. impos. globalement			6.438,14
Revenus imposables distinctement :			
- Revenus professionnels			
	13,81x	23,70%=	3,27
Principal total sur			
rev. impos. globalement et distinctement			6.441,41
Impôt Etat			6.441,41
- Rev. imposables globalement			6.438,14
- Rev. imposables distinctement			3,27
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
	6.441,41x	75,043%=	4.833,83
- Rev. imposables globalement			4.831,38
- Rev. imposables distinctement			2,45
Réductions fédérales			
- Epargne à long terme (capital)			400,90- 1358
Solde impôt fédéral			4.430,48
- Impôt Etat réduit			4.430,48
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
	4.833,83x	33,257%=	1.607,59
- Rev. imposables globalement			1.606,78
- Rev. imposables distinctement			0,81
IMPOT TOTAL			
Impôt Total			6.040,52
SOLDE IMPOT FEDERAL			
- Eléments remboursables			
Précompte professionnel			3.729,32-
- Crédits d'impôt			
Crédit d'impôt bonus à l'emploi			355,07-
Solde Impôt Fédéral			348,54

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional	1.607,59
----------------------	----------

Total Solde Impôt Fédéral	348,54
Total Solde Impôt Régional	1.607,59
Taxe communale	
- sur rev. imposables	6.040,52x 8,0% 483,24

S O L D E	2.439,37
-----------	----------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	25.408,08	279,48
Déjà retenu		120,61-

Solde cotisation spéciale	158,87
---------------------------	--------

Montant que vous devez payer	2.598,24
------------------------------	----------

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 9 : Simulation calcul d'impôt CAS 2 fonds propres + affectation privée

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (23/02/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera utilisé): 8.0

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données	Code Données	Code Données
1001 1	1106 1021,00	1400 153296,98
1405 16697,02	1407 64351,32	1409 372,64
1411 0,00		

Données administratives

Code Données	Code Données	Code Données
1061 8,0	1084 1	1086 23/05/1960
1090 2		

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer 2.349,89

Taux moyen d'imposition (%) 44,9

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C.	2.553,60 1106
Total	2.553,60
Rémunérations de dirigeants d'entreprise	
Rémunérations	153.296,98 1400
Cotisations personnelles	16.697,02- 1405
Charges professionnelles forfaitaires	2.490,00-
Différence	134.109,96
Imposable globalement	134.109,96
Précompte professionnel	64.351,32 1407
Retenues pour pension complémentaire:	
Cotisation spéciale sécurité sociale	372,64 1409
REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT	
Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
Total	134.109,96
REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT	
Revenus de biens immobiliers	2.553,60
Revenus professionnels	
- Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
Total des revenus nets	136.663,56
Revenu imposable globalement	136.663,56
CALCUL DE L'IMPOSITION	
Quotités exemptées	
- montant de base	7.430,00
Impôt de base	63.285,78
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-
Impôt à répartir	61.428,28
Principal sur rev. impos. globalement	61.428,28
Principal total sur	
rev. impos. globalement et distinctement	61.428,28
Impôt Etat	61.428,28
- Rev. imposables globalement	61.428,28

IMPOT FEDERAL

Impôt Etat réduit

61.428,28x 75,043%=	46.097,62
- Rev. imposables globalement	46.097,62

IMPOT REGIONAL

Impôt Régional

46.097,62x 33,257%=	15.330,69
- Rev. imposables globalement	15.330,69

IMPOT TOTAL

Impôt Total	61.428,31
-------------	-----------

SOLDE IMPOT FEDERAL

- Majorations

Majoration (calcul ci-après)	0,00
------------------------------	------

- Eléments remboursables

Précompte professionnel	64.351,32-
-------------------------	------------

Solde Impôt Fédéral	18.253,70-
---------------------	------------

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional	15.330,69
----------------------	-----------

Total Solde Impôt Fédéral	18.253,70-
---------------------------	------------

Total Solde Impôt Régional	15.330,69
----------------------------	-----------

Taxe communale

- sur rev. imposables	61.428,31x 8,0%	4.914,26
-----------------------	-----------------	----------

S O L D E	1.991,25
-----------	----------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	136.663,56	731,28
----------------	------------	--------

Déjà retenu		372,64-
-------------	--	---------

Solde cotisation spéciale	358,64
---------------------------	--------

Montant que vous devez payer	2.349,89
------------------------------	----------

Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé

Revenus soumis à majoration	134.109,96
-----------------------------	------------

Impôt de base	62.008,98
---------------	-----------

Réduction d'impôt

- sur les quotités exemptées	1.857,50-
------------------------------	-----------

Impôt de base réduit			60.151,48
Impôt Etat			60.151,48
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit	60.151,48x	75,043%=	45.139,48
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional	45.139,48x	33,257%=	15.012,04
IMPOT TOTAL			
Impôt Total			60.151,52
Impôt Total			60.151,52
Porté à 106 %			63.760,61
Précomptes déductibles			63.760,61-
Différence			0,00
Major. glob.	0,00x	2,25%	0,00
Majoration			0,00
Majoration réduite à 90 %			0,00
Maj. < 80,00 / 0,50% de l'impôt total			0,00

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 10 : Simulation calcul d'impôt CAS 2 fonds propres + affectation professionnelle

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (23/02/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera utilisé): 8.0

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1400 153296,98

1409 372,64

Code Données

1109 1021,00

1405 16697,02

1411 0,00

Code Données

1110 10800,00

1407 64351,32

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 23/05/1960

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

5.159,97

Taux moyen d'imposition (%)

45,1

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C. bâtiments	7.757,42 1109
Total	7.757,42
Rémunérations de dirigeants d'entreprise	
Rémunérations	153.296,98 1400
Cotisations personnelles	16.697,02- 1405
Charges professionnelles forfaitaires	2.490,00-
Différence	134.109,96
Imposable globalement	134.109,96
Précompte professionnel	64.351,32 1407
Retenues pour pension complémentaire:	
Cotisation spéciale sécurité sociale	372,64 1409
REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT	
Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
Total	134.109,96
REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT	
Revenus de biens immobiliers	7.757,42
Revenus professionnels	
- Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
Total des revenus nets	141.867,38
Revenu imposable globalement	141.867,38
CALCUL DE L'IMPOSITION	
Quotités exemptées	
- montant de base	7.430,00
Impôt de base	65.887,69
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-
Impôt à répartir	64.030,19
Principal sur rev. impos. globalement	64.030,19
Principal total sur rev. impos. globalement et distinctement	64.030,19
Impôt Etat	64.030,19
- Rev. imposables globalement	64.030,19

IMPOT FEDERAL

Impôt Etat réduit

64.030,19x 75,043%=	48.050,18
- Rev. imposables globalement	48.050,18

IMPOT REGIONAL

Impôt Régional

48.050,18x 33,257%=	15.980,05
- Rev. imposables globalement	15.980,05

IMPOT TOTAL

Impôt Total	64.030,23
-------------	-----------

SOLDE IMPOT FEDERAL

- Majorations

Majoration (calcul ci-après)	0,00
------------------------------	------

- Eléments remboursables

Précompte professionnel	64.351,32-
-------------------------	------------

Solde Impôt Fédéral	16.301,14-
---------------------	------------

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional	15.980,05
----------------------	-----------

Total Solde Impôt Fédéral	16.301,14-
---------------------------	------------

Total Solde Impôt Régional	15.980,05
----------------------------	-----------

Taxe communale

- sur rev. imposables	64.030,23x 8,0%	5.122,42
-----------------------	-----------------	----------

S O L D E	4.801,33
-----------	----------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	141.867,38	731,28
----------------	------------	--------

Déjà retenu		372,64-
-------------	--	---------

Solde cotisation spéciale	358,64
---------------------------	--------

Montant que vous devez payer	5.159,97
------------------------------	----------

Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé

Revenus soumis à majoration	134.109,96
-----------------------------	------------

Impôt de base	62.008,98
---------------	-----------

Réduction d'impôt

- sur les quotités exemptées	1.857,50-
------------------------------	-----------

Impôt de base réduit		60.151,48
Impôt Etat		60.151,48
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit	60.151,48x 75,043%=	45.139,48
IMPOT REGIONAL		
Impôt Régional	45.139,48x 33,257%=	15.012,04
IMPOT TOTAL		
Impôt Total		60.151,52

Impôt Total	60.151,52
Porté à 106 %	63.760,61
Précomptes déductibles	63.760,61-

Différence	0,00
------------	------

Major. glob.	0,00x	2,25%	0,00
--------------	-------	-------	------

Majoration	0,00
Majoration réduite à 90 %	0,00
Maj. < 80,00 / 0,50% de l'impôt total	0,00

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 11 : Simulation calcul d'impôt CAS 2 option 1 + affectation privée

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera utilisé): 8.0

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1358 7170,67

1407 64351,32

Code Données

1106 1021,00

1400 153296,98

1409 372,64

Code Données

1146 1456,82

1405 16697,02

1411 0,00

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 16/04/1996

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

814,77

Taux moyen d'imposition (%)

44,3

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C.	2.553,60 1106
------	----------------------

Total	2.553,60
Intérêts	1.456,82- 1146
Revenu net	1.096,78

Rémunérations de dirigeants d'entreprise

Rémunérations	153.296,98 1400
Cotisations personnelles	16.697,02- 1405
Charges professionnelles forfaitaires	2.490,00-

Différence	134.109,96
Imposable globalement	134.109,96
Précompte professionnel	64.351,32 1407
Retenues pour pension complémentaire:	
Cotisation spéciale sécurité sociale	372,64 1409

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
----------------------------------	------------

Total	134.109,96
-------	------------

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	1.096,78
Revenus professionnels	
- Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96

Total des revenus nets	135.206,74
------------------------	------------

Revenu imposable globalement	135.206,74
------------------------------	------------

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées	
- montant de base	7.430,00
Impôt de base	62.557,37
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-

Impôt à répartir	60.699,87
------------------	-----------

Principal sur rev. impos. globalement	60.699,87
Principal total sur	

rev. impos. globalement et distinctement	60.699,87	
Impôt Etat	60.699,87	
- Rev. imposables globalement	60.699,87	
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit		
60.699,87x 75,043%=	45.551,00	
- Rev. imposables globalement	45.551,00	
Réductions fédérales		
- Epargne à long terme (capital)	693,00-	1358
Solde impôt fédéral	44.858,00	
- Impôt Etat réduit	44.858,00	
IMPOT REGIONAL		
Impôt Régional		
45.551,00x 33,257%=	15.148,90	
- Rev. imposables globalement	15.148,90	
IMPOT TOTAL		
Impôt Total	60.006,90	
SOLDE IMPOT FEDERAL		
- Majorations		
Majoration (calcul ci-après)	0,00	
- Eléments remboursables		
Précompte professionnel	64.351,32-	
Solde Impôt Fédéral	19.493,32-	
SOLDE IMPOT REGIONAL		
Solde Impôt Régional	15.148,90	
Total Solde Impôt Fédéral	19.493,32-	
Total Solde Impôt Régional	15.148,90	
Taxe communale		
- sur rev.	60.006,90x 8,0%	
imposables	4.800,55	
S O L D E	456,13	
Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale		
Montant dû sur	135.206,74	731,28
Déjà retenu		372,64-
Solde cotisation spéciale	358,64	

Montant que vous devez payer	814,77
Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé	
Revenus soumis à majoration	134.109,96
Impôt de base	62.008,98
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-

Impôt de base réduit	60.151,48
Impôt Etat	60.151,48
IMPOT FEDERAL	
Impôt Etat réduit	
60.151,48x 75,043%=	45.139,48
Réductions fédérales	693,00-

Solde impôt fédéral	44.446,48
IMPOT REGIONAL	
Impôt Régional	
45.139,48x 33,257%=	15.012,04
IMPOT TOTAL	
Impôt Total	59.458,52

Impôt Total	59.458,52
Porté à 106 %	63.026,03
Précomptes déductibles	63.026,03-

Différence	0,00
Major. glob.	0,00x 2,25%
	0,00

Majoration	0,00
Majoration réduite à 90 %	0,00
Maj. < 80,00 / 0,50% de l'impôt total	0,00

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données

introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 12 : Simulation calcul d'impôt CAS 2 option 1 + affectation professionnelle

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (23/02/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera utilisé): 8.0

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données	Code Données	Code Données
1001 1	1109 1021,00	1110 10800,00
1146 1456,82	1358 7170,67	1400 153296,98
1405 16697,02	1407 64351,32	1409 372,64
1411 0,00		

Données administratives

Code Données	Code Données	Code Données
1061 8,0	1084 1	1086 23/05/1960
1090 2		

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer 3.624,83

Taux moyen d'imposition (%) 44,5

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C. bâtiments	7.757,42 1109
----------------	----------------------

Total	7.757,42
Intérêts	1.456,82- 1146
Revenu net	6.300,60

Rémunérations de dirigeants d'entreprise

Rémunérations	153.296,98 1400
Cotisations personnelles	16.697,02- 1405
Charges professionnelles forfaitaires	2.490,00-

Différence	134.109,96
Imposable globalement	134.109,96
Précompte professionnel	64.351,32 1407
Retenues pour pension complémentaire:	
Cotisation spéciale sécurité sociale	372,64 1409

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
----------------------------------	------------

Total	134.109,96
-------	------------

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	6.300,60
Revenus professionnels	
- Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96

Total des revenus nets	140.410,56
------------------------	------------

Revenu imposable globalement	140.410,56
------------------------------	------------

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées	
- montant de base	7.430,00
Impôt de base	65.159,28
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-

Impôt à répartir	63.301,78
------------------	-----------

Principal sur rev. impos. globalement	63.301,78
Principal total sur	
rev. impos. globalement et distinctement	63.301,78

Impôt Etat	63.301,78
- Rev. imposables globalement	63.301,78
IMPOT FEDERAL	
Impôt Etat réduit	
63.301,78x 75,043%=	47.503,55
- Rev. imposables globalement	47.503,55
Réductions fédérales	
- Epargne à long terme (capital)	693,00- 1358
Solde impôt fédéral	46.810,55
- Impôt Etat réduit	46.810,55
IMPOT REGIONAL	
Impôt Régional	
47.503,55x 33,257%=	15.798,26
- Rev. imposables globalement	15.798,26
IMPOT TOTAL	
Impôt Total	62.608,81
SOLDE IMPOT FEDERAL	
- Majorations	
Majoration (calcul ci-après)	0,00
- Eléments remboursables	
Précompte professionnel	64.351,32-
Solde Impôt Fédéral	17.540,77-
SOLDE IMPOT REGIONAL	
Solde Impôt Régional	15.798,26
Total Solde Impôt Fédéral	17.540,77-
Total Solde Impôt Régional	15.798,26
Taxe communale	
- sur rev.	
62.608,81x 8,0%	5.008,70
imposables	
S O L D E	3.266,19
Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale	
Montant dû sur	140.410,56
Déjà retenu	731,28
	372,64-
Solde cotisation spéciale	358,64
Montant que vous devez payer	3.624,83

Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé			
Revenus soumis à majoration			134.109,96
Impôt de base			62.008,98
Réduction d'impôt			
- sur les quotités exemptées			1.857,50-
Impôt de base réduit			60.151,48
Impôt Etat			60.151,48
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
	60.151,48x	75,043%=	45.139,48
Réductions fédérales			693,00-
Solde impôt fédéral			44.446,48
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
	45.139,48x	33,257%=	15.012,04
IMPOT TOTAL			
Impôt Total			59.458,52
Impôt Total			59.458,52
Porté à 106 %			63.026,03
Précomptes déductibles			63.026,03-
Différence			0,00
Major. glob.	0,00x	2,25%	0,00
Majoration			0,00
Majoration réduite à 90 %			0,00
Maj. < 80,00 / 0,50% de l'impôt total			0,00

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive

en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 13 : Simulation calcul d'impôt CAS 2 option 2 + affectation privée

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera utilisé): 8.0

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1358 4549,26

1407 64351,32

Code Données

1106 1021,00

1400 153296,98

1409 372,64

Code Données

1146 1618,91

1405 16697,02

1411 0,00

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 16/04/1996

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

727,25

Taux moyen d'imposition (%)

44,3

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C.	2.553,60 1106
------	----------------------

Total	2.553,60
Intérêts	1.618,91- 1146

Revenu net	934,69
------------	--------

Rémunérations de dirigeants d'entreprise

Rémunérations	153.296,98 1400
Cotisations personnelles	16.697,02- 1405
Charges professionnelles forfaitaires	2.490,00-

Différence	134.109,96
Imposable globalement	134.109,96
Précompte professionnel	64.351,32 1407
Retenues pour pension complémentaire:	
Cotisation spéciale sécurité sociale	372,64 1409

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
----------------------------------	------------

Total	134.109,96
-------	------------

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	934,69
Revenus professionnels	
- Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96

Total des revenus nets	135.044,65
------------------------	------------

Revenu imposable globalement	135.044,65
------------------------------	------------

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées	
- montant de base	7.430,00
Impôt de base	62.476,33
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-

Impôt à répartir	60.618,83
------------------	-----------

Principal sur rev. impos. globalement	60.618,83
Principal total sur	

rev. impos. globalement et distinctement	60.618,83		
Impôt Etat	60.618,83		
- Rev. imposables globalement	60.618,83		
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
60.618,83x 75,043%=	45.490,19		
- Rev. imposables globalement	45.490,19		
Réductions fédérales			
- Epargne à long terme (capital)	693,00-	1358	
Solde impôt fédéral	44.797,19		
- Impôt Etat réduit	44.797,19		
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
45.490,19x 33,257%=	15.128,67		
- Rev. imposables globalement	15.128,67		
IMPOT TOTAL			
Impôt Total	59.925,86		
SOLDE IMPOT FEDERAL			
- Majorations			
Majoration (calcul ci-après)	0,00		
- Eléments remboursables			
Précompte professionnel	64.351,32-		
Solde Impôt Fédéral	19.554,13-		
SOLDE IMPOT REGIONAL			
Solde Impôt Régional	15.128,67		
Total Solde Impôt Fédéral	19.554,13-		
Total Solde Impôt Régional	15.128,67		
Taxe communale			
- sur rev.	59.925,86x 8,0%	4.794,07	
imposables			
S O L D E	368,61		
Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale			
Montant dû sur	135.044,65	731,28	
Déjà retenu		372,64-	
Solde cotisation spéciale	358,64		

Montant que vous devez payer

727,25

Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé			
Revenus soumis à majoration			134.109,96
Impôt de base			62.008,98
Réduction d'impôt			
- sur les quotités exemptées			1.857,50-
Impôt de base réduit			60.151,48
Impôt Etat			60.151,48
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
60.151,48x	75,043%=		45.139,48
Réductions fédérales			693,00-
Solde impôt fédéral			44.446,48
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
45.139,48x	33,257%=		15.012,04
IMPOT TOTAL			
Impôt Total			59.458,52
Impôt Total			59.458,52
Porté à 106 %			63.026,03
Précomptes déductibles			63.026,03-
Différence			0,00
Major. glob.	0,00x	2,25%	0,00
Majoration			0,00
Majoration réduite à 90 %			0,00
Maj. < 80,00 / 0,50% de l'impôt total			0,00

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données

introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 14 : Simulation calcul d'impôt CAS 2 option 2 + affectation professionnelle

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera 8.0 utilisé):

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1146 1618,91

1405 16697,02

1411 0,00

Code Données

1109 1021,00

1358 4549,26

1407 64351,32

Code Données

1110 10800,00

1400 153296,98

1409 372,64

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 16/04/1996

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

3.537,31

Taux moyen d'imposition (%)

44,5

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C. bâtiments	7.757,42	1109
----------------	----------	-------------

Total	7.757,42	
Intérêts	1.618,91-	1146
Revenu net	6.138,51	

Rémunérations de dirigeants d'entreprise

Rémunérations	153.296,98	1400
Cotisations personnelles	16.697,02-	1405
Charges professionnelles forfaitaires	2.490,00-	

Différence	134.109,96	
Imposable globalement	134.109,96	
Précompte professionnel	64.351,32	1407
Retenues pour pension complémentaire:		
Cotisation spéciale sécurité sociale	372,64	1409

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96	
----------------------------------	------------	--

Total	134.109,96	
-------	------------	--

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	6.138,51	
Revenus professionnels		
- Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96	

Total des revenus nets	140.248,47	
------------------------	------------	--

Revenu imposable globalement	140.248,47	
------------------------------	------------	--

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées		
- montant de base	7.430,00	
Impôt de base	65.078,24	
Réduction d'impôt		
- sur les quotités exemptées	1.857,50-	

Impôt à répartir	63.220,74	
------------------	-----------	--

Principal sur rev. impos. globalement	63.220,74
Principal total sur rev. impos. globalement et distinctement	63.220,74
Impôt Etat	63.220,74
- Rev. imposables globalement	63.220,74
IMPOT FEDERAL	
Impôt Etat réduit	
63.220,74x 75,043%=	47.442,74
- Rev. imposables globalement	47.442,74
Réductions fédérales	
- Epargne à long terme (capital)	693,00- 1358
Solde impôt fédéral	46.749,74
- Impôt Etat réduit	46.749,74
IMPOT REGIONAL	
Impôt Régional	
47.442,74x 33,257%=	15.778,03
- Rev. imposables globalement	15.778,03
IMPOT TOTAL	
Impôt Total	62.527,77
SOLDE IMPOT FEDERAL	
- Majorations	
Majoration (calcul ci-après)	0,00
- Eléments remboursables	
Précompte professionnel	64.351,32-
Solde Impôt Fédéral	17.601,58-
SOLDE IMPOT REGIONAL	
Solde Impôt Régional	15.778,03
Total Solde Impôt Fédéral	17.601,58-
Total Solde Impôt Régional	15.778,03
Taxe communale sur rev.	
62.527,77x 8,0%	5.002,22
imposables	
S O L D E	3.178,67
Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale	
Montant dû sur	140.248,47
Déjà retenu	731,28
	372,64-
Solde cotisation spéciale	358,64

Montant que vous devez payer	3.537,31
Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé	
Revenus soumis à majoration	134.109,96
Impôt de base	62.008,98
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-
Impôt de base réduit	60.151,48
Impôt Etat	60.151,48
IMPOT FEDERAL	
Impôt Etat réduit	
60.151,48x 75,043%=	45.139,48
Réductions fédérales	693,00-
Solde impôt fédéral	44.446,48
IMPOT REGIONAL	
Impôt Régional	
45.139,48x 33,257%=	15.012,04
IMPOT TOTAL	
Impôt Total	59.458,52
Impôt Total	59.458,52
Porté à 106 %	63.026,03
Précomptes déductibles	63.026,03-
Différence	0,00
Major. glob.	0,00x 2,25%
	0,00
Majoration	0,00
Majoration réduite à 90 %	0,00
Maj. < 80,00 / 0,50% de l'impôt total	0,00

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;

- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 15 : Simulation calcul d'impôt CAS 2 option 3 + affectation privée

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (23/02/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera utilisé): 8.0

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données

1001 1

1358 4202,40

1407 64351,32

Code Données

1106 1021,00

1400 153296,98

1409 372,64

Code Données

1146 1741,44

1405 16697,02

1411 0,00

Données administratives

Code Données

1061 8,0

1090 2

Code Données

1084 1

Code Données

1086 23/05/1960

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

661,08

Taux moyen d'imposition (%)

44,3

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C.	2.553,60 1106
Total	2.553,60
Intérêts	1.741,44- 1146
Revenu net	812,16
Rémunérations de dirigeants d'entreprise	
Rémunérations	153.296,98 1400
Cotisations personnelles	16.697,02- 1405
Charges professionnelles forfaitaires	2.490,00-
Différence	134.109,96
Imposable globalement	134.109,96
Précompte professionnel	64.351,32 1407
Retenues pour pension complémentaire:	
Cotisation spéciale sécurité sociale	372,64 1409
REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT	
Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
Total	134.109,96
REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT	
Revenus de biens immobiliers	812,16
Revenus professionnels	
- Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
Total des revenus nets	134.922,12
Revenu imposable globalement	134.922,12
CALCUL DE L'IMPOSITION	
Quotités exemptées	
- montant de base	7.430,00
Impôt de base	62.415,06
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-
Impôt à répartir	60.557,56
Principal sur rev. impos. globalement	60.557,56
Principal total sur rev. impos. globalement et distinctement	60.557,56

Impôt Etat	60.557,56
- Rev. imposables globalement	60.557,56
IMPOT FEDERAL	
Impôt Etat réduit	
60.557,56x 75,043%=	45.444,21
- Rev. imposables globalement	45.444,21
Réductions fédérales	
- Epargne à long terme (capital)	693,00- 1358
Solde impôt fédéral	44.751,21
- Impôt Etat réduit	44.751,21
IMPOT REGIONAL	
Impôt Régional	
45.444,21x 33,257%=	15.113,38
- Rev. imposables globalement	15.113,38
IMPOT TOTAL	
Impôt Total	59.864,59
SOLDE IMPOT FEDERAL	
- Majorations	
Majoration (calcul ci-après)	0,00
- Eléments remboursables	
Précompte professionnel	64.351,32-
Solde Impôt Fédéral	19.600,11-
SOLDE IMPOT REGIONAL	
Solde Impôt Régional	15.113,38
Total Solde Impôt Fédéral	19.600,11-
Total Solde Impôt Régional	15.113,38
Taxe communale	
- sur rev.	
59.864,59x 8,0%	4.789,17
imposables	
S O L D E	302,44
Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale	
Montant dû sur	134.922,12
Déjà retenu	731,28
	372,64-
Solde cotisation spéciale	358,64
Montant que vous devez payer	661,08

Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé			
Revenus soumis à majoration			134.109,96
Impôt de base			62.008,98
Réduction d'impôt			
- sur les quotités exemptées			1.857,50-
Impôt de base réduit			60.151,48
Impôt Etat			60.151,48
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
	60.151,48x	75,043%=	45.139,48
Réductions fédérales			693,00-
Solde impôt fédéral			44.446,48
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
	45.139,48x	33,257%=	15.012,04
IMPOT TOTAL			
Impôt Total			59.458,52
Impôt Total			59.458,52
Porté à 106 %			63.026,03
Précomptes déductibles			63.026,03-
Différence			0,00
Major. glob.	0,00x	2,25%	0,00
Majoration			0,00
Majoration réduite à 90 %			0,00
Maj. < 80,00 / 0,50% de l'impôt total			0,00

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de

progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 16 : Simulation calcul d'impôt CAS 2 option 3 + affectation professionnelle

Ceci est un simulateur, permettant de calculer votre impôt de façon totalement anonyme. Aucune donnée n'est sauvegardée et la déclaration ne peut pas être soumise.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (07/05/2020)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

Attention ! Le taux de la taxe communale pour l'année 2019 n'étant pas encore connu, celui de 2018 a été appliqué.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:
Taux de la taxe communale 2019 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2018 sera 8.0 utilisé):

Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ? Oui

Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé: 0.0

Données de la déclaration

Code Données	Code Données	Code Données
1001 1	1109 1021,00	1110 10800,00
1146 1741,44	1358 4202,40	1400 153296,98
1405 16697,02	1407 64351,32	1409 372,64
1411 0,00		

Données administratives

Code Données	Code Données	Code Données
1061 8,0	1084 1	1086 16/04/1996
1090 2		

Exercice d'imposition 2019 Revenus de l'année 2018

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer 3.471,14

Taux moyen d'imposition (%) 44,5

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus de biens immobiliers

R.C. bâtiments	7.757,42	1109
----------------	----------	-------------

Total	7.757,42	
Intérêts	1.741,44-	1146
Revenu net	6.015,98	

Rémunérations de dirigeants d'entreprise

Rémunérations	153.296,98	1400
Cotisations personnelles	16.697,02-	1405
Charges professionnelles forfaitaires	2.490,00-	

Différence	134.109,96	
Imposable globalement	134.109,96	
Précompte professionnel	64.351,32	1407
Retenues pour pension complémentaire:		
Cotisation spéciale sécurité sociale	372,64	1409

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96
----------------------------------	------------

Total	134.109,96
-------	------------

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	6.015,98
Revenus professionnels	
- Revenus en qualité d'indépendant	134.109,96

Total des revenus nets	140.125,94
------------------------	------------

Revenu imposable globalement	140.125,94
------------------------------	------------

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées	
- montant de base	7.430,00
Impôt de base	65.016,97
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-

Impôt à répartir	63.159,47
------------------	-----------

Principal sur rev. impos. globalement	63.159,47	
Principal total sur rev. impos. globalement et distinctement	63.159,47	
Impôt Etat	63.159,47	
- Rev. imposables globalement	63.159,47	
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit		
63.159,47x 75,043%=	47.396,76	
- Rev. imposables globalement	47.396,76	
Réductions fédérales		
- Epargne à long terme (capital)	693,00-	1358
Solde impôt fédéral	46.703,76	
- Impôt Etat réduit	46.703,76	
IMPOT REGIONAL		
Impôt Régional		
47.396,76x 33,257%=	15.762,74	
- Rev. imposables globalement	15.762,74	
IMPOT TOTAL		
Impôt Total	62.466,50	
SOLDE IMPOT FEDERAL		
- Majorations		
Majoration (calcul ci-après)	0,00	
- Eléments remboursables		
Précompte professionnel	64.351,32-	
Solde Impôt Fédéral	17.647,56-	
SOLDE IMPOT REGIONAL		
Solde Impôt Régional	15.762,74	
Total Solde Impôt Fédéral	17.647,56-	
Total Solde Impôt Régional	15.762,74	
Taxe communale sur rev.		
62.466,50x 8,0%	4.997,32	
imposables		
S O L D E	3.112,50	
Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale		
Montant dû sur	140.125,94	731,28
Déjà retenu		372,64-
Solde cotisation spéciale	358,64	

Montant que vous devez payer	3.471,14
Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé	
Revenus soumis à majoration	134.109,96
Impôt de base	62.008,98
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.857,50-
Impôt de base réduit	60.151,48
Impôt Etat	60.151,48
IMPOT FEDERAL	
Impôt Etat réduit	
60.151,48x 75,043%=	45.139,48
Réductions fédérales	693,00-
Solde impôt fédéral	44.446,48
IMPOT REGIONAL	
Impôt Régional	
45.139,48x 33,257%=	15.012,04
IMPOT TOTAL	
Impôt Total	59.458,52
Impôt Total	59.458,52
Porté à 106 %	63.026,03
Précomptes déductibles	63.026,03-
Différence	0,00
Major. glob.	0,00x 2,25%
	0,00
Majoration	0,00
Majoration réduite à 90 %	0,00
Maj. < 80,00 / 0,50% de l'impôt total	0,00

Stratégie : LIBRE

Version du calcul : IPP_EX_2019 : V_1.0.7

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;

- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.

Veuillez en tenir compte.

RETOUR À LA DÉCLARATION

Annexe 17 : Première tranche de l'emprunt bancaire à prendre en considération pour le calcul de la réduction pour épargne à long terme

b) qui entrent en considération pour la réduction fédérale pour épargne à long terme

Vous pouvez mentionner ici, aux conditions générales dont question aux pages 86 et 87, les amortissements en capital payés en 2019, d'emprunts qui n'entrent pas en considération pour le « bonus-logement » fédéral ou pour la réduction fédérale pour épargne-logement.

Si les amortissements entrent en considération pour la **réduction fédérale pour épargne à long terme dans le chef des deux conjoints ou cohabitants légaux** et que l'emprunt hypothécaire est accordé indivisément et solidairement aux deux qui sont tous deux (au moins partiellement) propriétaires de l'habitation pour laquelle l'emprunt a été conclu, ils peuvent répartir librement entre eux le montant des amortissements qui entrent en principe en considération pour cette réduction (montant calculé selon les règles exposées ci-après).

1) Emprunts conclus à partir de 1989

Vous ne pouvez mentionner les amortissements que **dans la mesure où** ils se rapportent à la première tranche de l'emprunt reprise dans le tableau ci-après :

Année de conclusion de l'emprunt	Montant initial de l'emprunt à prendre en considération (en
1989	49.578,70
1990	51.115,64
1991	52.875,69
1992 à 1998	54.536,58
1999	55.057,15
2000	55.652,10
2001	57.570,00
2002	58.990,00
2003	59.960,00
2004	60.910,00
2005	62.190,00
2006	63.920,00
2007	65.060,00
2008	66.240,00
2009 et 2010	69.220,00
2011	70.700,00
2012	73.190,00
2013 à 2017	75.270,00
2018	76.860,00
2019	78.440,00

Si l'emprunt n'excède pas le montant correspondant repris au tableau, vous pouvez mentionner la totalité des amortissements.

Si l'emprunt excède ce montant, vous ne pouvez mentionner ici que la partie des amortissements que vous obtenez en multipliant les amortissements en capital payés en 2019 par une fraction dont le numérateur est le montant correspondant repris au tableau et dont le dénominateur est égal au montant de l'emprunt. Le solde des amortissements ne donne pas droit à réduction d'impôt et ne peut dès lors être mentionné dans aucune autre rubrique.

Annexe 18 : Données relatives aux différentes options d'emprunt bancaire



SIMULATION POUR UN CREDIT-LOGEMENT (Taux fixe – 10 ans – 100.000,00 EUR) (*)

Votre crédit logement sur mesure

Ensemble, nous avons recherché la formule, le montant et la durée les mieux adaptés à votre projet logement.

Les résultats en date du 13/11/2019

Formule :	Taux fixe
Mode de remboursement :	Remboursement constant
Montant du crédit :	100.000,00 EUR
Durée :	10 ans - 120 mois
Taux net :	1,532% (actuariel) - 0,12681 % (périodique)
Mensualité :	898,87 EUR

	Remboursement mensuel	Montant total emprunté et intérêts
Mensualité initiale (fixe)	898,87 EUR	107.864,87 EUR

Vous trouverez le plan d'amortissement sur la dernière page.

Votre projet logement ne se résume pas seulement à un crédit logement

Tous les frais liés à la contraction d'un crédit logement sont exprimés par un **taux annuel effectif global** (TAEG). Pour cette simulation, le **TAEG** s'élève à **3 %**.

Nous tenons compte des coûts et des primes d'assurance suivants

- *frais de dossier*
Pour ce dossier vous paierez 500,00 EUR après l'acceptation de l'offre de crédit.
- *compte de paiement*
Belfius Banque vous offre un compte de paiement Belfius Pulse gratuit.
- *frais d'expertise*
Belfius Banque n'impute pas de frais d'expertise. Si une expertise devait être exigée, elle sera portée à charge de la banque.
- *assurance de solde restant dû pour crédit 1*
Sur la base des informations que vous nous avez fournies, nous estimons la prime à 113,99 EUR payable annuellement pendant les 2/3 de la durée du crédit à Belfius Insurance SA.
Les hypothèses sont les suivantes:
 - l'assuré âgé de 26 ans, non fumeur, bénéficie d'un montant assuré de 100.000,00 EUR
 - Il n'est pas tenu compte des éventuelles surprimes ou des garanties complémentaires.

Belfius Banque SA

Siège social • Place Charles Rogier 11 • 1210 Bruxelles • Téléphone + 32 2 222 11 11 • www.belfius.be
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 • IBAN: BE23 0529 0064 6991 • BIC: GKCCBEBB • FSMA n° 19649 A

FORS-A-9022-1-20190616

1-3

PLAN D'AMORTISSEMENT

Durée en mois	Capital	Amortissement	Intérêts	Mensualité
1	100.000,00	347,36	147,96	495,32
2	99.652,64	347,87	147,45	495,32
3	99.304,77	348,39	146,93	495,32
4	98.956,38	348,90	146,42	495,32
5	98.607,48	349,42	145,90	495,32
6	98.258,06	349,94	145,38	495,32
7	97.908,12	350,46	144,86	495,32
8	97.557,66	350,97	144,35	495,32
9	97.206,69	351,49	143,83	495,32
10	96.855,20	352,01	143,31	495,32
11	96.503,19	352,53	142,79	495,32
12	96.150,66	353,06	142,26	495,32
13	95.797,60	353,58	141,74	495,32
25	91.519,97	359,91	135,41	495,32
37	87.165,76	366,35	128,97	495,32
49	82.733,61	372,91	122,41	495,32
61	78.222,13	379,58	115,74	495,32
73	73.629,89	386,38	108,94	495,32
85	68.955,46	393,29	102,03	495,32
97	64.197,34	400,33	94,99	495,32
109	59.354,04	407,50	87,82	495,32
121	54.424,05	414,79	80,53	495,32
133	49.405,82	422,22	73,10	495,32
145	44.297,77	429,78	65,54	495,32
157	39.098,26	437,47	57,85	495,32
169	33.805,67	445,30	50,02	495,32
181	28.418,36	453,27	42,05	495,32
193	22.934,62	461,39	33,93	495,32
205	17.352,69	469,64	25,68	495,32
217	11.670,86	478,05	17,27	495,32
229	5.887,31	486,61	8,71	495,32
240	494,82	494,82	0,73	495,55
Total		100.000,00	18.877,03	118.877,03

(*) Date du calcul : 13/11/2019 (sur base des taux actuels).

Cette simulation vous est communiquée à titre d'information, sur base des renseignements connus à ce jour. Elle n'engage ni le client, ni Belfius Banque SA, ni Belfius Insurance SA.

Les primes d'assurance sont communiquées sous réserve d'acceptation du dossier par Belfius Insurance SA, sous réserve d'une éventuelle surprime ou exclusion et sous réserve de modifications des caractéristiques techniques de l'éventuel crédit pour lequel la présente simulation a été établie.

Crédit hypothécaire, soumis au Livre VII du Code de Droit Economique.

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

Belfius Banque SA

Siège social • Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles • Téléphone + 32 2 222 11 11 • www.belfius.be
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 • IBAN: BE23 0529 0064 6991 • BIC: GKCCBEBB • FSMA n° 19649 A

FORS-A-9022-1-20190616

3-3

▪ *assurance incendie (couverture de base « bâtiment »)*

A titre d'exemple, nous calculons pour vous une prime de 298,06 EUR payable annuellement à Belfius Insurance SA.

Le calcul de ce montant représentatif moyen est basé sur les hypothèses suivantes:

- une habitation standard à 2 façades comprenant 8 pièces
- située en dehors de zones à risque de type inondables
- pas de prise en compte d'éventuelles surprimes ou options complémentaires

▪ *hypothèque*

Nous prenons en compte une inscription hypothécaire à 100%.

Le montant de 2.988,00 EUR correspond aux frais notariaux (à l'exclusion des honoraires du notaire) et est versé au notaire à la signature de l'acte.

Cela représente un **coût total** (montant total à rembourser, crédit inclusif frais et primes d'assurance) de **130.012,07 EUR**.

SIMULATION POUR UN CREDIT-LOGEMENT (Taux fixe – 20 ans – 100.000,00 EUR) (*)

Votre crédit logement sur mesure

Ensemble, nous avons recherché la formule, le montant et la durée les mieux adaptés à votre projet logement.

Les résultats en date du 13/11/2019

Formule :	Taux fixe
Mode de remboursement :	Remboursement constant
Montant du crédit :	100.000,00 EUR
Durée :	20 ans - 240 mois
Taux net :	1,79% (actuariel) - 0,14796 % (périodique)
Mensualité :	495,32 EUR

	Remboursement mensuel	Montant total emprunté et intérêts
Mensualité initiale (fixe)	495,32 EUR	118.877,03 EUR

Vous trouverez le plan d'amortissement sur la dernière page.

Votre projet logement ne se résume pas seulement à un crédit logement

Tous les frais liés à la contraction d'un crédit logement sont exprimés par un **taux annuel effectif global** (TAEG). Pour cette simulation, le **TAEG** s'élève à **2,89 %**.

Nous tenons compte des coûts et des primes d'assurance suivants

- *frais de dossier*
Pour ce dossier vous paierez 500,00 EUR après l'acceptation de l'offre de crédit.
- *compte de paiement*
Belfius Banque vous offre un compte de paiement Belfius Pulse gratuit.
- *frais d'expertise*
Belfius Banque n'impute pas de frais d'expertise. Si une expertise devait être exigée, elle sera portée à charge de la banque.
- *assurance de solde restant dû pour crédit 1*
Sur la base des informations que vous nous avez fournies, nous estimons la prime à 129,68 EUR payable annuellement pendant les 2/3 de la durée du crédit à Belfius Insurance SA.
Les hypothèses sont les suivantes:
 - l'assuré âgé de 26 ans, non fumeur, bénéficie d'un montant assuré de 100.000,00 EUR
 - Il n'est pas tenu compte des éventuelles surprimes ou des garanties complémentaires.

PLAN D'AMORTISSEMENT

Durée en mois	Capital	Amortissement	Intérêts	Mensualité
1	100.000,00	489,49	138,66	628,15
2	99.510,51	490,17	137,98	628,15
3	99.020,34	490,85	137,30	628,15
4	98.529,49	491,53	136,62	628,15
5	98.037,96	492,21	135,94	628,15
6	97.545,75	492,89	135,26	628,15
7	97.052,86	493,58	134,57	628,15
8	96.559,28	494,26	133,89	628,15
9	96.065,02	494,95	133,20	628,15
10	95.570,07	495,63	132,52	628,15
11	95.074,44	496,32	131,83	628,15
12	94.578,12	497,01	131,14	628,15
13	94.081,11	497,70	130,45	628,15
25	88.062,99	506,04	122,11	628,15
37	81.943,98	514,53	113,62	628,15
49	75.722,36	523,15	105,00	628,15
61	69.396,43	531,92	96,23	628,15
73	62.964,44	540,84	87,31	628,15
85	56.424,61	549,91	78,24	628,15
97	49.775,13	559,13	69,02	628,15
109	43.014,15	568,51	59,64	628,15
121	36.139,81	578,04	50,11	628,15
133	29.150,21	587,73	40,42	628,15
145	22.043,39	597,58	30,57	628,15
157	14.817,45	607,60	20,55	628,15
169	7.470,32	617,79	10,36	628,15
180	627,29	627,29	0,87	628,16
Total		100.000,00	13.067,01	113.067,01

(*) Date du calcul : 13/11/2019 (sur base des taux actuels).

Cette simulation vous est communiquée à titre d'information, sur base des renseignements connus à ce jour. Elle n'engage ni le client, ni Belfius Banque SA, ni Belfius Insurance SA.

Les primes d'assurance sont communiquées sous réserve d'acceptation du dossier par Belfius Insurance SA, sous réserve d'une éventuelle surprime ou exclusion et sous réserve de modifications des caractéristiques techniques de l'éventuel crédit pour lequel la présente simulation a été établie.

Crédit hypothécaire, soumis au Livre VII du Code de Droit Economique.

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

Belfius Banque SA

Siège social • Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles • Téléphone + 32 2 222 11 11 • www.belfius.be
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 • IBAN: BE23 0529 0064 6991 • BIC: GKCCBEBB • FSMA n° 19649 A

FORS-A-9022-1-20190616

3-3

▪ *assurance incendie (couverture de base « bâtiment »)*

A titre d'exemple, nous calculons pour vous une prime de 298,06 EUR payable annuellement à Belfius Insurance SA.

Le calcul de ce montant représentatif moyen est basé sur les hypothèses suivantes:

- une habitation standard à 2 façades comprenant 8 pièces
- située en dehors de zones à risque de type inondables
- pas de prise en compte d'éventuelles surprimes ou options complémentaires

▪ *hypothèque*

Nous prenons en compte une inscription hypothécaire à 100%.

Le montant de 2.988,00 EUR correspond aux frais notariaux (à l'exclusion des honoraires du notaire) et est versé au notaire à la signature de l'acte.

Cela représente un **coût total** (montant total à rembourser, crédit inclusif frais et primes d'assurance) de **122.176,51 EUR**.

SIMULATION POUR UN CREDIT-LOGEMENT (Taux fixe – 15 ans – 100.000,00 EUR) (*)

Votre crédit logement sur mesure

Ensemble, nous avons recherché la formule, le montant et la durée les mieux adaptés à votre projet logement.

Les résultats en date du 13/11/2019

Formule :	Taux fixe
Mode de remboursement :	Remboursement constant
Montant du crédit :	100.000,00 EUR
Durée :	15 ans - 180 mois
Taux net :	1,677% (actuariel) - 0,13866 % (périodique)
Mensualité :	628,15 EUR

	Remboursement mensuel	Montant total emprunté et intérêts
Mensualité initiale (fixe)	628,15 EUR	113.067,01 EUR

Vous trouverez le plan d'amortissement sur la dernière page.

Votre projet logement ne se résume pas seulement à un crédit logement

Tous les frais liés à la contraction d'un crédit logement sont exprimés par un **taux annuel effectif global** (TAEG). Pour cette simulation, le **TAEG** s'élève à **2,9 %**.

Nous tenons compte des coûts et des primes d'assurance suivants

- **frais de dossier**
Pour ce dossier vous paierez 500,00 EUR après l'acceptation de l'offre de crédit.
- **compte de paiement**
Belfius Banque vous offre un compte de paiement Belfius Pulse gratuit.
- **frais d'expertise**
Belfius Banque n'impute pas de frais d'expertise. Si une expertise devait être exigée, elle sera portée à charge de la banque.
- **assurance de solde restant dû pour crédit 1**
Sur la base des informations que vous nous avez fournies, nous estimons la prime à 115,06 EUR payable annuellement pendant les 2/3 de la durée du crédit à Belfius Insurance SA.
Les hypothèses sont les suivantes:
 - l'assuré âgé de 26 ans, non fumeur, bénéficie d'un montant assuré de 100.000,00 EUR
 - Il n'est pas tenu compte des éventuelles surprimes ou des garanties complémentaires.

PLAN D'AMORTISSEMENT

Durée en mois	Capital	Amortissement	Intérêts	Mensualité
1	100.000,00	772,06	126,81	898,87
2	99.227,94	773,04	125,83	898,87
3	98.454,90	774,02	124,85	898,87
4	97.680,88	775,00	123,87	898,87
5	96.905,88	775,98	122,89	898,87
6	96.129,90	776,97	121,90	898,87
7	95.352,93	777,95	120,92	898,87
8	94.574,98	778,94	119,93	898,87
9	93.796,04	779,93	118,94	898,87
10	93.016,11	780,92	117,95	898,87
11	92.235,19	781,91	116,96	898,87
12	91.453,28	782,90	115,97	898,87
13	90.670,38	783,89	114,98	898,87
25	81.197,81	795,90	102,97	898,87
37	71.580,10	808,10	90,77	898,87
49	61.814,98	820,48	78,39	898,87
61	51.900,25	833,06	65,81	898,87
73	41.833,57	845,82	53,05	898,87
85	31.612,63	858,78	40,09	898,87
97	21.235,08	871,94	26,93	898,87
109	10.698,51	885,30	13,57	898,87
120	898,20	898,20	1,14	899,34
Total		100.000,00	7.864,87	107.864,87

1 cm

(*) Date du calcul : 13/11/2019 (sur base des taux actuels).

Cette simulation vous est communiquée à titre d'information, sur base des renseignements connus à ce jour. Elle n'engage ni le client, ni Belfius Banque SA, ni Belfius Insurance SA.

Les primes d'assurance sont communiquées sous réserve d'acceptation du dossier par Belfius Insurance SA, sous réserve d'une éventuelle surprime ou exclusion et sous réserve de modifications des caractéristiques techniques de l'éventuel crédit pour lequel la présente simulation a été établie.

Crédit hypothécaire, soumis au Livre VII du Code de Droit Economique.

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

Belfius Banque SA

Siège social • Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles • Téléphone + 32 2 222 11 11 • www.belfius.be
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 • IBAN: BE23 0529 0064 6991 • BIC: GKCCBEBB • FSMA n° 19649 A

FORS-A-9022-1-20190616

3-3

▪ *assurance incendie (couverture de base « bâtiment »)*

A titre d'exemple, nous calculons pour vous une prime de 298,06 EUR payable annuellement à Belfius Insurance SA.

Le calcul de ce montant représentatif moyen est basé sur les hypothèses suivantes:

- une habitation standard à 2 façades comprenant 8 pièces
- située en dehors de zones à risque de type inondables
- pas de prise en compte d'éventuelles surprimes ou options complémentaires

▪ *hypothèque*

Nous prenons en compte une inscription hypothécaire à 100%.

Le montant de 2.988,00 EUR correspond aux frais notariaux (à l'exclusion des honoraires du notaire) et est versé au notaire à la signature de l'acte.

Cela représente un **coût total** (montant total à rembourser, crédit inclusif frais et primes d'assurance) de **115.017,41 EUR**.